

Compte-rendu de l'activité de l'APPRP pour la saison 2022-2023

été/automne 2022: réception par certains d'entre vous d'un courrier vous demandant le retrait de l'ensemble du dispositif de mouillage non autorisé à Rivedoux Nord et Sud. Conséquence: disparition rapide sous 2 mois de tous les corps morts non autorisés à Rivedoux Nord et Sud.

hiver 2022/2023: étude par l'APPRP d'une zone de mouillage Rivedoux Nord, après piquetage sur la plage, pour une zone inscrite à plus de 200m de la laisse de mer (protection des zostères naines) et à 30 m des parcs à huîtres, ainsi que le déplacement des anciens mouillages sur zostères à la bonne place.(dans la zone restante).

février 2023: réunion avec les représentants de la mairie de Rivedoux pour proposer cette solution. Aucun accord trouvé, avec ordre pour tous de mettre fin à nos mouillages non autorisés .Nous nous permettons d'insister fortement sur le caractère historique de la présence des bateaux sur la plage depuis plus de 60 ans, de la vitalité des sorties en bateaux et la vie que nous apportons au port et à ses commerces ainsi que le sérieux lors des manœuvres de nos embarcations.

mars 2023: après réunion du groupe municipal et après réexamen de notre dossier, Mr le Maire prend notre défense et décide de présenter et de faire voter une demande de zone de mouillage d'engins légers pour Rivedoux sud. La zone Rivedoux Nord devra disparaître certainement pour 2024 avec le début de la dernière phase du projet du port .Un moratoire est convenu officieusement avec la DDTM pour les mouillages non autorisés à Rivedoux sud pendant la période d'instruction du dossier de la nouvelle zone, nous permettant ainsi de conserver nos équipements à condition que chaque mouillage soit muni de sa bouée et du n° de bateau.

avril 2023: l'association fédère tous les occupants de Rivedoux nord et les aide à trouver un amarrage au port ou sur filière sinon Rivedoux sud ou port Notre Dame.

mai 2023: assemblée générale : Mr le Maire nous donne l'état d'avancement

- du dossier du port pour lequel le dossier final DDTM est constitué à 99% (les appels d'offre pourront être lancés dès l'accord de la commission des sites à laquelle Patrice Raffarin participe).
- D'une 5ème filière pour loger plus de bateaux, les 4 premières étant maintenant occupées.
- De la demande de mouillage à Rivedoux Sud en cours d'instruction.

Mr le Maire souhaite nous associer comme partenaire pour définir ensemble : dimensions de la zone, nombre de bouées, type de fixation, disposition, coût, attribution des bouées en lui faisant remonter toutes nos demandes et les expériences de chacun.

juin 2023: pose sur les bateaux présents à Rivedoux sud d'une note expliquant la situation et la proposition d'adhérer à l'APPRP afin d'en représenter les propriétaires.

9 juillet 2023: fête du port avec stand sur le parvis de celui-ci et accueil des adhérents pendant leur visite pour échanger avec notre président et les membres de l'association.

-Dans le cadre de la CNL concernant des études de dérisquage menées par des sociétés sous-traitantes, réaction vis-à-vis du tracé envisagé pour la pose des câbles de liaison avec les éoliennes du parc sud Atlantique qui doit traverser le pertuis d'Antioche d'Ouest en Est. Nous avons par écrit signifié l'importance du passage de ces câbles pour qu'ils soient enterrés le plus proche et dans la zone d'approche des cargos et d'alignement d'entrée des ports .Nous craignons une future restriction de nos zones de pêche, de mouillage, de circulation sans le dire. La zone de recherche d'implantation a été présentée sur la carte à la fête du port.

août 2023 : vote par le conseil municipal d'une enveloppe de 22 000€ pour financer l'étude de faisabilité d'une ZMEL à Rivedoux Sud.